

Préparation à l'examen de conducteur de Taxi

ampara.fr/catalogue-formation-continue/preparation-a-lexamen-de-conducteur-de-taxi/

Objectif de la formation

Certifier les stagiaires à la Capacité Professionnelle de conducteur de taxi sur les bases de l'Arrêté du 6 avril 2017.

Formation agréée par la Préfecture de Corse-du-Sud sous le numéro : 2A-2024-10-25-00001.

Préfecture de Haute-Corse sous le numéro : 2B-2025-02-26-00003

Accès handicapé

Formation en présentiel

Prérequis

Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite

- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports,
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes ;
- Maîtrise du Français oral et écrit,
- Avoir des notions en anglais oral et écrit,
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi,
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession

Modalités d'accès et contacts

Formation en présentiel

Date limite d'inscription : 11 jours avant la date de démarrage de la formation

Effectif minimum requis pour l'ouverture du stage : 10 personnes

Effectif maximum : 18 personnes

Département Corse du Sud

04.95.23.75.50 / 04 95 23 53 21

formation@cma.corsica

Département Haute Corse

Eric Franchi

efranchi@cma.corsica

04 95 32 83 54

~

Durée de la formation

20 jours / 140 heures

Lieux de formation

Ajaccio et Bastia

Modalités d'évaluation

Formation alternant théorie et exercices pratiques/ annales examen

Échanges, analyse de pratiques, mises en situation et mises en pratique.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Accessibilités

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Retrouver toutes nos informations sur la page dédiée ou contacter notre référent handicap au

04.95.23.53.14

Tarifs

sur devis détaillé dans la convention

Eligible au CPF

.

Indice de satisfaction

9,3/10

Demande d'informations

Vous souhaitez plus d'informations cette formation ? ou tout simplement vous inscrire ? Laissez-nous vos coordonnées, notre service formation vous contactera dans les plus brefs délais.

[Contactez-nous](#)

Les prochaines dates de formation

Ajaccio

du 16 au 19 février 2026

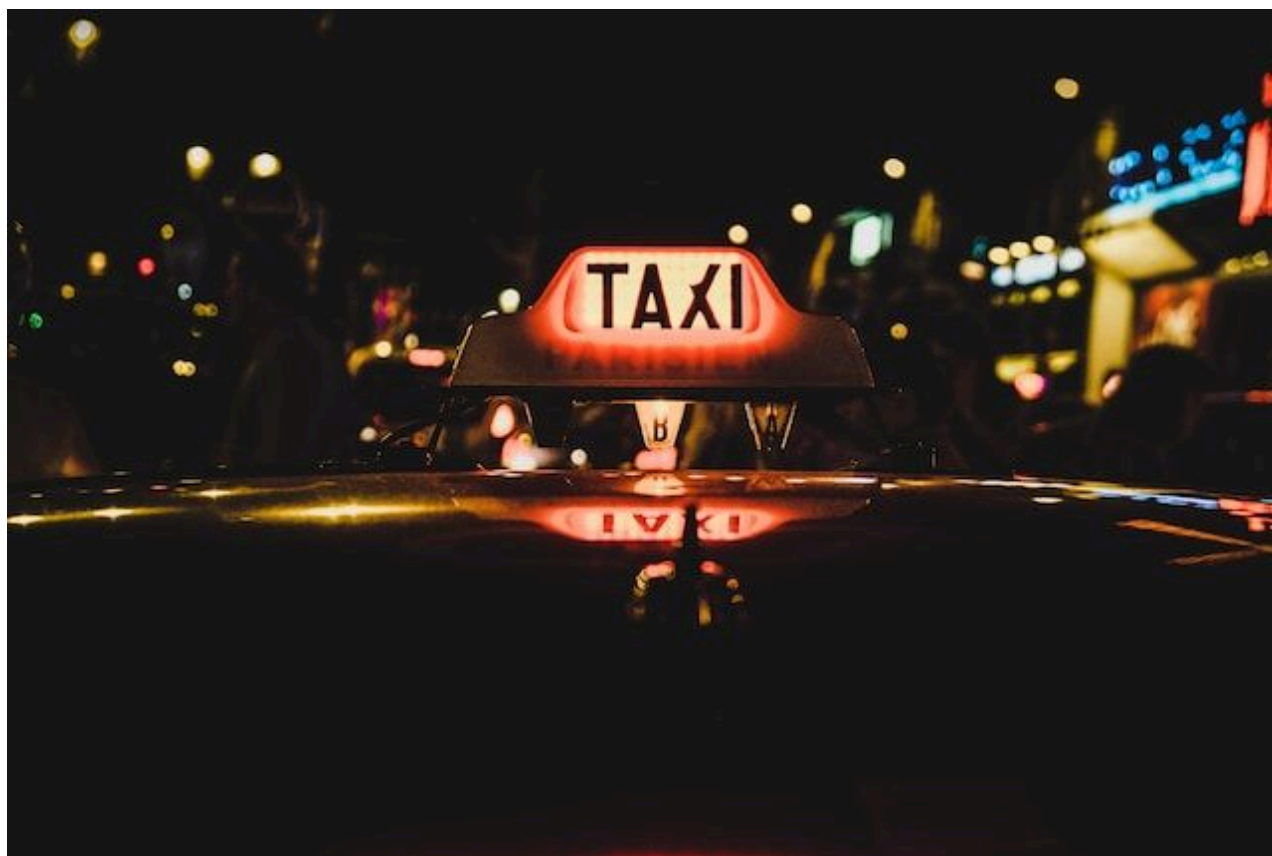
du 30 mars au 24 avril 2026

Le guide de la formation continue

[La formation continue](#)

Public visé

Chefs d'entreprise, salariés, demandeurs d'emploi.



Modalités d'organisation pédagogiques

Apports théoriques, exercices et ateliers en sous groupes

Moyens techniques

Entraînement à la conduite d'un véhicule taxi

Contenu détaillé de la Formation

Compétences spécifiques taxis

Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique

Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales

Connaître le régime des autorisations de stationnement

Connaître les règles de tarification d'une course taxi

Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)

MODULE A : RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES T3P

Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers

Connaître les obligations générales relatives aux véhicules

Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue

Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels

Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes

Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré

Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule

Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande

Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé

Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES TAXI

Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)

Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement

MODULE B : GESTION D'ENTREPRISE

Connaître les obligations et documents comptables

Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables

Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité

Connaître les principes de l'amortissement.

Connaître les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscal

Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)

Connaître les différentes formalités déclaratives

La composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat

Les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

MODULE C : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;

Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue

Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement

Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules

Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules

Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)

Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel

Connaître les sanctions des infractions au code de la route

Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;

Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire,

annulation, invalidation et suspension de permis) ;
Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

MODULE D : FRANCAIS

MODULE E : ANGLAIS

Accueillir la clientèle

Comprendre les demandes des clients

Demander des renseignements concernant le confort de la clientèle

Mener une conversation très simple

Module G(T) : REGLEMENTATION NATIONALE DE L'ACTIVITE TAXI

MODULE FT : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA REGLEMENTATION LOCALE

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers
- Connaître la réglementation locale en vigueur

EPREUVES PRATIQUES
